

## **Règlement Intérieur et Conditions Générales de réservation**

### **Article 1**

Nous nous engageons à assurer l'accueil des hôtes avec toutes les attentions permettant de faciliter leur séjour et de le rendre inoubliable.

### **Article 2 : Confirmation d'une réservation**

La réservation devient effective dès lors que Djoliba Lodge aura reçu du client une confirmation écrite par email et un acompte d'un minimum de 30% du montant de la réservation.

La confirmation par email équivaut à l'acceptation des conditions générales.

### **Article 3 : Règlement du solde**

Le solde est à régler à l'arrivée à Djoliba Lodge.

Le règlement peut se faire par chèque sur une banque au Niger ou en espèces (Francs CFA ou Euros).

### **Article 4 : Annulation par le client**

*En raison de la petite taille de notre maison d'hôtes, toute annulation nous affecte de manière significative.*

Dans tous les cas l'acompte reste acquis à Djoliba Lodge.

Si l'annulation intervient moins de 7 jours avant le début du séjour, l'acompte reste acquis et la totalité du séjour est à devoir (moins éventuellement les nuits ayant pu être relouées).

Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début de séjour, et s'il n'a pas prévenu de son retard, Djoliba Lodge peut disposer de la chambre d'hôtes.

En cas de séjour écourté, la somme totale prévue de l'hébergement reste intégralement acquise.

*(En cas de longs séjours, nous vous recommandons de contracter une assurance annulation)*

### **Article 5 : Annulation par le propriétaire**

Lorsque, avant le début de la location, le propriétaire annule le séjour, il doit informer l'hôte et s'assurer que le message a bien été reçu.

L'hôte sera remboursé immédiatement des sommes versées.

### **Article 6 : Arrivée**

Les hôtes doivent se présenter le jour convenu et à l'heure prévue.

En cas d'arrivée tardive ou différée, Djoliba Lodge doit en être averti dès que possible.

### **Article 7 : Départ**

Les chambres doivent être libérées avant 11h00.

En cas de départ tardif, Djoliba Lodge peut mettre à disposition une chambre jusqu'à l'heure du départ à tarif réduit (dans la mesure des chambres disponibles)

### **Article 8 : Utilisation des lieux**

L'hôte devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination.

Il s'engage à rendre les chambres en parfait état. En cas de dommages, l'hôte s'engage à rembourser les frais occasionnés.

Prendre un repas dans les chambres n'est pas autorisé, la terrasse commune peut être utilisée en dehors des horaires du service du petit déjeuner.

La chambre est prévue pour un nombre de personnes déterminé. Pour assurer les règles de sécurité du lodge, l'hôte ne doit en aucun cas héberger des personnes supplémentaires.

Il est interdit de fumer dans les chambres et pièces communes.

Des cendriers sur les tables de jardin sont à la disposition des fumeurs.